



MUNICIPALITE
DE
GINGINS

1276 Gingins, le 8 novembre 2021

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1276 GINGINS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 10

Délégué municipal: M. Anthony Hinder

PLAFOND D'ENDETTEMENT 2021 - 2026

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Depuis la modification de la Loi sur les communes en juillet 2005, les communes, les associations de communes et autres regroupements de droit public vaudois (art. 147 LC) sont tenus d'adopter un plafond d'endettement et de cautionnement pour la durée de la législature.

La fixation de ce plafond peut être considérée comme un outil de planification financière quinquennale. Il s'agit pour la Municipalité d'établir les comptes de fonctionnement et les bilans prévisionnels communaux sur la base

- du patrimoine existant et des investissements projetés durant la législature ;
- d'hypothèses ayant un impact sur les recettes (évolution de la conjoncture économique, situation démographique) et les charges.

Détermination de plafond d'endettement 2021-2026

Les prévisions liées aux recettes sont assez aléatoires compte tenu de leur évolution au cours des dernières législatures, la fluctuation des montants liés aux péréquations et à notre assiette fiscale en étant les principales causes.

Pour ses projections, la Municipalité a adopté une hypothèse à partir de l'extrapolation des recettes et dépenses selon l'évolution constatée au cours de la dernière législature.

En ce qui concerne les intérêts de la dette et compte tenu des taux très bas actuellement en vigueur, un taux moyen d'environ 1 % / an peut être envisagé pour les 5 prochaines années.

Ces éléments nous ont permis d'estimer la marge d'autofinancement prévisionnelle de la commune, un indicateur important dans l'évaluation de la capacité d'investissement d'une collectivité publique.

Les projections effectuées par la Municipalité montrent que, même si des comptes équilibrés pourraient être établis pour les prochaines années, leurs résultats ne permettraient pas de financer l'ensemble de nos investissements projetés sans emprunts additionnels.

Les investissements prévus durant la législature en cours représentent un montant total de CHF 13'500'000:

PLAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2021-2026

RUBRIQUE	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Travaux d'infrastructure						
Travaux découlant du SDCir:						
1. Route de Trélex	-	800'000	100'000	-	-	900'000
2. Route de Chiblins	200'000	-	-	-	-	200'000
3. Route de Chésereux	-	-	200'000	-	-	200'000
STEP : démolition et raccordement	-	300'000	-	-	-	300'000
Réaménagement du complexe sportif	3'000'000	500'000	-	-	-	3'500'000
SOUS-TOTAL INFRASTRUCTURES	3'200'000	1'600'000	300'000	0	0	5'100'000
Patrimoine communal						
Abris de Protection civile	-	350'000	400'000	-	-	750'000
Réaménagement de la salle communale	-	2'000'000	3'000'000	-	-	5'000'000
SOUS-TOTAL PATRIMOINE	0	2'350'000	3'400'000	0	0	5'750'000
Gestion des ressources naturelles						
Réservoir régional	-	1'000'000	500'000	-	-	1'500'000
Développement des captages	100'000	-	-	-	-	100'000
Mise à ciel ouvert du BAM	50'000	50'000	-	-	-	100'000
Améliorations foncières	100'000	50'000	50'000	50'000	50'000	300'000
SOUS-TOTAL RESSOURCES NATURELLES	250'000	1'100'000	550'000	50'000	50'000	2'000'000
Divers						
Parking	-	500'000	-	-	-	500'000
Urbanisme: Plan d'Affectation communal	100'000	50'000	-	-	-	150'000
SOUS-TOTAL DIVERS	100'000	550'000	0	0	0	650'000
TOTAL GENERAL	3'550'000	5'600'000	4'250'000	50'000	50'000	13'500'000

L'Autorité cantonale a mis en place des indicateurs financiers dont celui de « Quotité de dette brute ». Cet indicateur mesure l'endettement brut de la Commune par rapport aux revenus annuels sur la base suivante:

< 50 %	Très bon
50 % - 100 %	Bon
100 % - 150 %	Moyen
150 % - 200 %	Mauvais
200 % - 300 %	Critique
> 300 %	Inquiétant

Si l'ensemble des investissements projetés se réalisait durant cette législature, cela mènerait notre rapport de quotité de dette brute de 90% à fin 2020 à 130% en fin de législature (soit de « Bon » à « moyen »). Cependant, l'autorité cantonale a fixé son niveau d'intervention auprès des communes à 250%, ce qui correspondrait à un plafond d'endettement maximum pour Gingins d'environ 32 millions de francs.

Compte tenu de l'évolution prévisible de nos emprunts existants, de notre marge d'autofinancement négative, ainsi que de la marge d'erreur inhérente à ce genre de projections (notamment en ce qui concerne l'évolution des recettes fiscales et des charges péréquatives), la Municipalité propose de fixer notre plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à CHF 21'000'000, correspondant au montant maximum prévisible de notre dette à long terme durant la législature de quelque CHF 18 millions en 2024 (après amortissement au prorata des emprunts), auxquels il convient d'ajouter notre facilité de trésorerie (ATF à court terme) de CHF 3 millions.

Cautionnements et autres formes de garanties

Selon les instructions du Service des communes et du logement du 7 août 2016, les cautionnements sont dorénavant compris dans le plafond d'endettement des communes, leurs plafonds de cautionnement étant donc supprimés.

Lors de la précédente législature, notre plafond d'endettement a été fixé à CHF 16'000'000 et notre plafond de cautionnement à CHF 7'500'000; or, au 31 décembre 2020 notre engagement hors bilan, représentant notre part du cautionnement de l'AIAB, était de CHF 4.6 millions. L'endettement bancaire de l'AIAB (CHF 32,7 millions au 31.12.2020) faisant l'objet d'un cautionnement conjoint et solidaire des 9 communes Asse et Boiron, les risques liés à cet engagement hors bilan peuvent être considérés comme pratiquement nuls.

CONCLUSION

- Vu le préavis municipal N° 10 du 8 novembre 2021;
- Entendu le rapport de la commission des finances;
- Considérant que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

La Municipalité prie le Conseil communal de

- Fixer notre **Plafond d'endettement pour la durée de la législature 2021-2026 à CHF 21'000'000.**

Ainsi adopté en séance de Municipalité le 8 novembre 2021 pour être soumis au Conseil communal le 9 décembre 2021.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Hans Brunner

La Secrétaire

Nathalie Haab

